

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune - VILLE DE NIORT (1)

**AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE NIORT BUDGET
PRINCIPAL/NATURE (2)**

Numéro SIRET : 21790191700708

**POSTE COMPTABLE : CENTRE FINANCES PUBLIQUES NIORT SEVRE ET
AMENDES**

M 14

**Compte administratif
voté par nature**

BUDGET : PARC DE NORON (3)

ANNEE 2019

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Vote du compte administratif

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	4
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	6
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	7
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	8

II - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	Sans Objet
A1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	Sans Objet
A1.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A1.9 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	10
A3 - Etat des provisions	Sans Objet
A4 - Etalement des provisions	Sans Objet
A5.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	12
A5.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	13
A6.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (1)	Sans Objet
A6.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	Sans Objet
A6.2.1 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A6.2.2 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Investissement (2)	Sans Objet
A6.3.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A6.3.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	Sans Objet
A7 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A8 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet
A9.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées	15
A9.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties	Sans Objet
A9.3 - Opérations liées aux cessions	Sans Objet
A9.4 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées	Sans Objet
A9.5 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties	Sans Objet
A10 - Etat des travaux en régie	Sans Objet
A11 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions	16
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel	17
C1.2 - Actions de formation des élus	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	Sans Objet
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	Sans Objet
C3.6 - Identification des flux croisés	Sans Objet

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	Sans Objet
D2 - Arrêté et signatures	20

(1) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (article L. 2221-11 du CGCT).

(2) Cf. article R. 2313-3 du CCGT.

(3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	I
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES	A1

Chap. / Art. (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	427 860,00	272 924,45	94 163,76	0,00	60 771,79
60611	Eau et assainissement	18 000,00	21 498,14	13 664,85	0,00	-17 162,99
60612	Energie - Electricité	125 600,00	74 702,19	28 303,89	0,00	22 593,92
60621	Combustibles	500,00	80,23	0,00	0,00	419,77
60622	Carburants	2 000,00	1 087,73	0,00	0,00	912,27
60631	Fournitures d'entretien	4 630,00	2 321,22	226,62	0,00	2 082,16
60632	Fournitures de petit équipement	9 150,00	4 122,75	0,00	0,00	5 027,25
60636	Vêtements de travail	270,00	0,00	0,00	0,00	270,00
6068	Autres matières et fournitures	16 632,00	8 957,90	3 737,07	0,00	3 937,03
611	Contrats de prestations de services	65 993,00	54 481,78	1 654,20	0,00	9 857,02
6135	Locations mobilières	4 000,00	2 868,59	93,40	0,00	1 038,01
61521	Entretien terrains	34 000,00	16 599,98	25 648,96	0,00	-8 248,94
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	20 000,00	13 987,22	4 880,00	0,00	1 132,78
61551	Entretien matériel roulant	5 600,00	4 842,28	0,00	0,00	757,72
61558	Entretien autres biens mobiliers	2 800,00	408,07	305,00	0,00	2 086,93
6156	Maintenance	47 500,00	29 201,23	7 994,62	0,00	10 304,15
6182	Documentation générale et technique	350,00	0,00	250,05	0,00	99,95
6283	Frais de nettoyage des locaux	27 975,00	14 575,36	7 275,66	0,00	6 123,98
62876	Remb. frais à un GFP de rattachement	16 500,00	0,00	0,00	0,00	16 500,00
6288	Autres services extérieurs	26 360,00	23 189,78	129,44	0,00	3 040,78
012	Charges de personnel, frais assimilés	610 230,00	559 532,09	6 644,64	0,00	44 053,27
6218	Autre personnel extérieur	43 800,00	59 394,84	6 644,64	0,00	-22 239,48
6331	Versement de transport	3 600,00	2 924,89	0,00	0,00	675,11
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	1 800,00	1 392,48	0,00	0,00	407,52
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	3 600,00	2 506,61	0,00	0,00	1 093,39
64111	Rémunération principale titulaires	332 100,00	284 620,38	0,00	0,00	47 479,62
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	5 580,00	6 260,55	0,00	0,00	-680,55
64118	Autres indemnités titulaires	72 150,00	67 327,67	0,00	0,00	4 822,33
64131	Rémunérations non tit.	0,00	320,00	0,00	0,00	-320,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	49 200,00	43 169,83	0,00	0,00	6 030,17
6453	Cotisations aux caisses de retraites	97 200,00	91 471,44	0,00	0,00	5 728,56
6475	Médecine du travail, pharmacie	1 200,00	143,40	0,00	0,00	1 056,60
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	9 470,00	7 766,97	0,00	0,00	1 703,03
6541	Créances admises en non-valeur	1 700,00	67,89	0,00	0,00	1 632,11
6542	Créances éteintes	2 500,00	3 425,80	0,00	0,00	-925,80
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	5 170,00	4 271,68	0,00	0,00	898,32
65888	Autres	100,00	1,60	0,00	0,00	98,40
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	23 100,00	9 200,60	0,00	0,00	13 899,40
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	3 100,00	426,60	0,00	0,00	2 673,40
678	Autres charges exceptionnelles	20 000,00	8 774,00	0,00	0,00	11 226,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires	0,00	0,00			0,00
022	Dépenses imprévues (2)	0,00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES		1 070 660,00	849 424,11	100 808,40	0,00	120 427,49

023	<i>Virement à la section d'investissement (3)</i>	<i>0,00</i>				
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections (4) (5) (6)</i>	<i>147 279,58</i>	<i>146 275,30</i>			<i>1 004,28</i>

VILLE DE NIORT - PARC DE NORON - CA - 2019

Chap. / Art. (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	147 279,58	146 275,30			1 004,28
043	Opérat° ordre intérieur de la section (7)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		147 279,58	146 275,30			1 004,28

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	1 217 939,58	995 699,41	100 808,40	0,00	121 431,77
---	---------------------	-------------------	-------------------	-------------	-------------------

Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1	0,00				
--	-------------	--	--	--	--

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par l'établissement.

(2) Les dépenses imprévues ne font pas l'objet de réalisation et ne donnent pas lieu à l'émission de mandats. Elles servent à abonder les postes budgétaires où sont imputées les dépenses selon leur nature dont les crédits étaient insuffisamment ouverts par les délibérations budgétaires de l'exercice.

(3) Le chapitre 023 est un chapitre sans réalisation et ne donne pas lieu à l'émission de mandats.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.

(5) Dont 675 et 676.

(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	I
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES	A2

Chap. / Art. (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts(BP + DM + RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	296 088,26	316 596,55	0,00	0,00	-20 508,29
70323	Redev. occupat° domaine public communal	15 000,00	17 776,66	0,00	0,00	-2 776,66
70688	Autres prestations de services	180 000,00	172 392,01	0,00	0,00	7 607,99
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	91 000,00	116 339,62	0,00	0,00	-25 339,62
70876	Remb. frais par le GFP de rattachement	10 088,26	10 088,26	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	727 609,52	727 610,75	0,00	0,00	-1,23
7552	Prise en charge déficit BA administratif	727 609,52	727 609,52	0,00	0,00	0,00
7588	Autres produits div. de gestion courante	0,00	1,23	0,00	0,00	-1,23
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	765,62	0,00	0,00	-765,62
7718	Autres produits except. opérat° gestion	0,00	765,62	0,00	0,00	-765,62
78	Reprises provisions semi-budgétaires	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		1 023 697,78	1 044 972,92	0,00	0,00	-21 275,14

042	Opérat° ordre transfert entre sections (2) (3) (4)	1 725,00	1 725,00			0,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	1 725,00	1 725,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		1 725,00	1 725,00			0,00

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des recettes réelles et d'ordre)	1 025 422,78	1 046 697,92	0,00	0,00	-21 275,14
--	---------------------	---------------------	-------------	-------------	-------------------

Pour information	192 516,80				
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1					

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par l'établissement.

(2) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(3) Dont 776.

(4) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	I
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES	B1

Chap. / Art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00
2031	Frais d'études	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	40 000,00	0,00	25 000,00	15 000,00
2041511	GFP rat : Bien mobilier, matériel	40 000,00	0,00	25 000,00	15 000,00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	205 354,42	125 504,96	36 761,55	43 087,91
21318	Autres bâtiments publics	16 000,00	2 195,83	0,00	13 804,17
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	8 920,53	7 044,73	1 700,00	175,80
2184	Mobilier	21 444,00	20 129,26	0,00	1 314,74
2188	Autres immobilisations corporelles	158 989,89	96 135,14	35 061,55	27 793,20
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		255 354,42	125 504,96	61 761,55	68 087,91
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (2)	0,00			
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES		255 354,42	125 504,96	61 761,55	68 087,91

040	Opérat° ordre transfert entre sections (3)	1 725,00	1 725,00		0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (4)	1 725,00	1 725,00		0,00
13916	Sub. transf. opte résult. Autres EPL	1 725,00	1 725,00		0,00
	Charges transférées	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (5)	990,00	0,00		990,00
21318	Autres bâtiments publics	990,00	0,00		990,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		2 715,00	1 725,00		990,00

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	258 069,42	127 229,96	61 761,55	69 077,91
--	-------------------	-------------------	------------------	------------------

Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1	0,00			
--	-------------	--	--	--

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par l'établissement.

(2) Les dépenses imprévues ne font pas l'objet de réalisation et ne donnent pas lieu à l'émission de mandats. Elles servent à abonder les postes budgétaires où sont imputées les dépenses selon leur nature dont les crédits étaient insuffisamment ouverts par les délibérations budgétaires de l'exercice.

(3) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	I
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES	B2

Chap. / Art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00

021	Virement de la sect° de fonctionnement (2)	0,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4)	147 279,58	146 275,30		1 004,28
28051	Concessions et droits similaires	1 273,29	1 273,29		0,00
281578	Autre matériel et outillage de voirie	2 152,77	2 152,77		0,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	23 719,19	23 714,91		4,28
28182	Matériel de transport	16 488,35	15 488,35		1 000,00
28183	Matériel de bureau et informatique	3 763,03	3 763,03		0,00
28184	Mobilier	10 448,54	10 448,54		0,00
28188	Autres immo. corporelles	89 434,41	89 434,41		0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		147 279,58	146 275,30		1 004,28
041	Opérations patrimoniales (5)	990,00	0,00		990,00
2031	Frais d'études	990,00	0,00		990,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		148 269,58	146 275,30		1 994,28

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	148 269,58	146 275,30	0,00	1 994,28
--	-------------------	-------------------	-------------	-----------------

Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1	109 799,84			
--	-------------------	--	--	--

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par l'établissement.

(2) Les chapitres 021 et 024 sont des chapitres sans réalisation et ne donnent pas lieu à l'émission de titres.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041= RI 041*.

II – ANNEXES	II
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE			Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 1000 € €			17/12/2010
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Frais de réalisation de documents d'urbanisme et à la numérisation du cadastre	10	17/12/2010
L	Frais d'études, d'insertion, de recherche et de développement	5	17/12/2010
L	Concessions et droits similaires (brevets, licences, procédés, droits et valeurs similaires)	5	17/12/2010
L	Matériel et outillage d'incendie et de défense civile	10	17/12/2010
L	Matériel de voirie proprement dit (barrière, compteur routier...)	10	17/12/2010
L	Matériel de voirie – protection (panneaux signalisation temporaire...)	3	17/12/2010
L	Equipement des cuisines (armoire chauffante, armoire froide, réfrigérateur, four...)	15	17/12/2010
L	Mobilier de restauration (tables, chaises, claustra, chariot de desserte...)	15	17/12/2010
L	Platerie en acier inoxydable, matériel de cuisson, petit électroménager	1	17/12/2010
L	Entretien ménager (chariot, machine à laver, sèche-linge...)	10	17/12/2010
L	Equipement général (entretien des sols : aspirateur, laveuse...)	10	17/12/2010
L	Mobilier et matériel médical (défibrillateur, audioscan...)	8	17/12/2010
L	Equipement des garages	10	17/12/2010
L	Matériel et outillage (betonnière, motoculteur, chariot élévateur, remorques, etc.)	10	17/12/2010
L	Petit outillage (débroussailleuse, perceuse, meuleuse, échelle, pulvérisateur...)	5	17/12/2010
L	Matériel de transport de plus de 3.5 tonnes	10	17/12/2010
L	Matériel de transport de moins de 3.5 tonnes	7	17/12/2010
L	Equipement divers (bungalow, terminal de paiement électronique...)	10	17/12/2010
L	Mobilier et matériel de bureau scolaire	15	17/12/2010
L	Mobilier de bureau	15	17/12/2010
L	Matériel de bureau (destructeur de documents, matériel de traitement du courrier,...)	10	17/12/2010
L	Matériel informatique (unité centrale, imprimante, écran...)	3	17/12/2010
L	Matériel informatique lié au fonctionnement des serveurs centraux	5	17/12/2010
L	Matériel hifi et audio et/ou visuel	5	17/12/2010
L	Equipement sportif et de loisirs	10	17/12/2010
L	Mobilier urbain (table pique-nique, banc, corbeille...)	10	17/12/2010
L	Matériel de navigation (kayak, barque...)	10	17/12/2010
L	Cheptel	7	17/12/2010
L	Immeubles productifs de revenus	80	17/12/2010
L	Installations générales, agencements et aménagements (constructions non municipales)	10	17/12/2010
L	Subvention d'équipement reçue de moins de 1 500 €	1	20/12/2013
L	Subvention d'équipement reçue de plus de 1 500 €	80	20/12/2013
L	Subvention d'équipement versée pour le financement de biens mobiliers, du matériel ou des études	5	20/06/2016
L	Subvention d'équipement versée pour le financement de biens immobiliers ou des installations	30	20/06/2016
L	Subvention d'équipement versée pour le financement des projets d'infrastructures d'intérêt national	40	20/06/2016

II – ANNEXES	II
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A5.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		1 725,00	I 1 725,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		1 725,00	1 725,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	1 725,00	1 725,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	1 725,00	61 761,55	0,00	63 486,55

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

II – ANNEXES	II
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A5.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		147 279,58	III 146 275,30
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (2)		147 279,58	146 275,30
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28051	Concessions et droits similaires	1 273,29	1 273,29
281578	Autre matériel et outillage de voirie	2 152,77	2 152,77
28158	Autres installat°, matériel et outillage	23 719,19	23 714,91
28182	Matériel de transport	16 488,35	15 488,35
28183	Matériel de bureau et informatique	3 763,03	3 763,03
28184	Mobilier	10 448,54	10 448,54
28188	Autres immo. corporelles	89 434,41	89 434,41
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations		
31...	Matières premières (et fournitures) (3)		
33...	En-cours de production de biens (3)		
35...	Stocks de produits (3)		
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59...	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	146 275,30	0,00	109 799,84	0,00	256 075,14

		Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	63 486,55

Ressources propres disponibles	IV	256 075,14
Solde	$V = IV - II (4)$	192 588,59

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

(4) Indiquer le signe algébrique.

II – ANNEXES	II
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – ENTREES	A9.1

A9.1 – ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
30/01/2019	FLIGHT-CASE RYTHMES ET SONS	856,85	0,00	10
30/01/2019	RACK 19 8U AVEC EQUIPEMENT	3 111,30	0,00	10
30/01/2019	RETOUR DE SCENE	505,04	0,00	10
30/01/2019	MICROS STATIQUE	2 880,00	0,00	10
30/01/2019	ENSEMBLE DE CLOISONS MODULAIRES	2 721,53	0,00	10
30/01/2019	KIT BATTERIE	3 031,20	0,00	10
30/01/2019	BARRE DE LED 12X12W RUSH	3 135,00	0,00	10
30/01/2019	CHALET PLIABLE DE 4M N°4318	6 425,00	0,00	10
12/04/2019	CONTAINER ACIER CAISSE DE STOCKAGE	2 368,21	0,00	10
12/04/2019	EXTINCTEURS	206,26	0,00	10
02/05/2019	MARCHE PIED 4 MARCHES HAUTEUR 88 CM	492,00	0,00	10
24/05/2019	RIDELLES RABATTABLES POUR CAISSONS	3 999,00	0,00	9
24/05/2019	PRO TENTE 3X3 ALU MUR PLEIN	3 347,00	0,00	10
24/05/2019	MOBILIER ACCUEIL COURBE FACADE METAL	1 973,56	0,00	15
20/06/2019	CAISSES DE STOCKAGES	3 995,00	0,00	10
21/06/2019	REGULARISATION DE LA TVA 1ER TRIM 2019	1 025,00	0,00	10
10/07/2019	STANDS PROFILES ET PANNEAUX	15 572,35	0,00	10
10/07/2019	MALLE 1200X500X500 + CUVETTE STOCKAGE	1 263,80	0,00	10
10/07/2019	STRUCTURE PONT ASD PIED DE LEVAGE ALTS50	2 969,12	0,00	10
10/07/2019	SUPPORT TV PIED POUR VISIO	998,33	0,00	10
10/07/2019	BARRE A LED 12 X 12W	2 970,00	0,00	10
10/07/2019	MICRO CASQUE	488,40	0,00	10
10/07/2019	ECRAN LED LCD IPS TACTILE 22"	243,49	0,00	10
10/07/2019	POTEAU ESSENTIEL SANGLE 3M NOIR	1 490,50	0,00	10
15/07/2019	CHAISES MAC C M2 ET CHARIOTS	3 592,80	0,00	15
03/09/2019	CHARIOTS MANUT 1.50M TABLES 183X76	4 476,00	0,00	15
16/09/2019	TABLES 183X76 EMPILABLES BLANCHES	4 226,00	0,00	15
16/09/2019	TABLES AERIS LIFETIME 152X76	4 174,50	0,00	15
19/09/2019	BFV CAISSES PALETTES 800X500 BLEU	690,00	0,00	10
19/09/2019	BFV COFFRES CHANTIER FMST1-73601	969,40	0,00	10
08/10/2019	BARRIERES DE CIRCULATION 2M	6 800,00	0,00	10
08/10/2019	TRVX 2019 PARC MUNICIPAL DES EXPOSITIONS	2 195,83	0,00	0
10/10/2019	CHALETS DE 4X2.20 m OCCASION	23 477,58	0,00	10
15/10/2019	REGULARISATION DE LA TVA 2E TRIM 2019	520,00	0,00	10
22/10/2019	REGULARISATION DE LA TVA 3E TRIM 2019	1 951,00	0,00	10
11/12/2019	STARTPACK + CHARGEUR AUTO	677,52	0,00	10
11/12/2019	KIT 4 POSTES CASQUES MICROS	3 999,99	0,00	10
13/12/2019	TABLES ENCASTRABLES ET CHARIOT	1 686,40	0,00	15
Acquisitions à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
TOTAL GENERAL		125 504,96	0,00	

II – ANNEXES	II
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS	B1.7

**B1.7 – LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS
(Article L. 2313-1 du CGCT)**

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
Personnes de droit privé <u>Associations</u> <u>Entreprises</u> <u>Personnes physiques</u> <u>Autres</u> CASC	4 271,68	subvention comité
Personnes de droit public <u>Etat</u> <u>Régions</u> <u>Départements</u> <u>Communes</u> <u>Etablissements publics (EPCI, EPA, EPIC.....)</u> <u>Autres</u>		
TOTAL GENERAL	4 271,68	

II – ANNEXES	II
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		5,00	0,00	5,00	2,00	0,00	2,00
Adjoint administratif principal 1ère classe	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Adjoint administratif principal 2ème classe	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Directeur contractuel	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Rédacteur principal 1ère classe	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		12,00	1,00	13,00	11,86	0,00	11,86
Adjoint technique	C	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Adjoint technique principal 1ère classe	C	6,00	0,00	6,00	5,00	0,00	5,00
Adjoint technique principal 2ème classe	C	1,00	1,00	2,00	1,86	0,00	1,86
Agent de maîtrise	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Agent de maîtrise principal	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		17,00	1,00	18,00	13,86	0,00	13,86

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

VILLE DE NIORT - PARC DE NORON - CA - 2019

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT ($0,8 * 6 / 12$).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

II – ANNEXES	II
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel.
 ANIM : Animation.
 PM : Police.
 OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
 3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
 3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
 3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
 3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
 A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

II – ANNEXES	II
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 45

Nombre de membres présents : 45

Nombre de suffrages exprimés : 38

VOTES :

Pour : 38

Contre : 0

Abstentions : 6

Date de convocation : 30/06/2020

Présenté par Le Maire de Niort, Jérôme BALOGE (1),

A Niort, le 06/07/2020

Le Maire de Niort, Jérôme BALOGE,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire

A Niort, le 06/07/2020

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

Certifié exécutoire par Le Maire de Niort, Jérôme BALOGE (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 13/07/2020, et de la publication le 13/07/2020

A Niort, le 13/07/2020

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : Le Conseil Municipal.